

Le conseil crée un comité pour relancer le projet d'une école secondaire de niveau I à V à Prévost

Le maire, le conseiller Charles Parisot, M. Louis Doré et plusieurs citoyens relanceront le projet de construction d'une école secondaire de niveau I à V suite à un mandat qui leur a été confié par le Conseil municipal.

- Jean Laurin -

Ce comité ad hoc a agi très rapidement puisque le Ministre de l'Éducation était attendu dans la région, lundi le 4 décembre.

C'est dimanche matin le 3 décembre que le Comité s'est réuni pour rédiger une lettre visant à promouvoir avec insistance ce projet auprès du Ministre de l'Éducation à qui une télécopie de la lettre a été transmise, dimanche le 3 décembre, après une session intensive de travail du Comité de relance.

L'argumentaire souligne qu'en raison du fort taux de croissance des constructions résidentielles, la future école

secondaire de Bellefeuille ne pourra, dès son inauguration, répondre aux besoins de la région de Prévost qui est en phase d'expansion contrairement à la majorité des régions du Québec qui sont en décroissance.

Le Comité estime que la construction d'une école secondaire de niveau 1 à 5 à Prévost comblerait précisément les besoins grandissants tout en facilitant l'accès des nouvelles générations à leur école sans franchir un long trajet.

Cette construction comblerait non seulement les futurs besoins mais, de plus, elle contribuerait à favoriser la croissance démographique ainsi que l'équilibre des ressources

matérielles mises à la disposition des familles et des futurs élèves qui proviendront de tous les secteurs résidentiels de Prévost.

Aucun terrain spécifique n'a été identifié puisque le Comité de relance a consacré, dans un premier temps, tous ses efforts à la rédaction et à la transmission, par voie d'urgence, de la lettre réitérant la volonté de la population de Prévost d'obtenir une juste répartition des argents du budget d'immobilisation du Ministère de l'Éducation,

Madame Lucie Papineau, députée du comté, a également été sensibilisée à nouveau au cours de la fin de semaine par un délégué du Comité de relance de ce projet, qui souhaite une prompt intervention de Madame Papineau en faveur de la construction de cette école de niveau 1 à 5 à Prévost en complémentarité avec le projet de Bellefeuille.

Parc linéaire:

La passe à 25 \$ ou la passe du 25 \$?

- Gilles Pilon - Depuis bientôt six mois l'organisme qui gère le Parc linéaire du P'tit train du Nord jongle avec l'idée de charger 30 \$ aux utilisateurs du parc cet hiver et presque autant pour l'utilisation par les cyclistes l'été prochain.

Pire, selon certains administrateurs, la somme de 30\$ ne serait qu'une étape vers un prix uniforme de 50\$ l'hiver et autant l'été.

Le 4 décembre, la Corporation du parc linéaire du P'tit train du Nord aurait décidé, à l'occasion d'une réunion tenue à huis clos, de charger la somme de 25\$ aux personnes utilisant le Parc linéaire cet hiver. On envisagerait de charger autant pour l'utilisation l'été prochain. La réduction de 5\$ serait attribuable au fait que de nombreux citoyens ont protesté publiquement contre le coût immodéré et inconsideré envisagé.

À la Corporation, on justifie ce montant en se comparant à d'autres parcs qui chargent effectivement plus cher, mais qui sont soit des parcs privés ou encore des parcs qui dispensent de vrais services de qualité.

La Corporation est composée de onze membres nommés et non élus. Elle n'est pas tenue de faire rapport de ses activités à la population et ne tient pas d'assemblée publique. Elle détermine elle-même le niveau des services qu'elle veut dispenser.

Elle se targue d'être un organisme à but non lucratif afin de profiter de la protection du voile corporatif, des subventions gouvernementales et du privilège de ne pas payer d'impôts sur les profits qu'elle réalisera.

Déjà plusieurs utilisateurs ont fait savoir qu'ils n'accepteraient pas de payer des sommes aussi importantes pour skier ou faire du vélo sur une piste qui été acquise et aménagée avec l'argent des contribuables. Des pétitions circulent, des lettres sont envoyées dans les journaux. On questionne la Corporation, mais celle-ci tient toujours ses réunions à huis clos, aux frais des usagers et des contribuables.

Pendant ce temps, on gaspille l'argent des contribuables et des usagers, on augmente les tarifs, on réduit les services et on compromet l'accessibilité à un parc qui appartient à tous et toutes et qui est non seulement un outil de développement économique, mais aussi un fantastique incitatif pour amener les citoyens des Laurentides à faire de l'exercice et à prendre l'air.

Assemblée spéciale du Conseil pour l'adoption du budget 2001

C'est mercredi le 20 décembre à 19h 30 que se tiendra l'assemblée spéciale du Conseil municipal, qui adoptera le budget de l'année 2001.

L'ordre du jour de cette réunion comprend les points suivants:

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption des prévisions budgétaires
3. Adoption du programme des immobilisations pour les années 2001, 2002 et 2003

4. Adoption des taux d'intérêt sur les comptes de taxes échus
5. Adoption du règlement de taxation
6. Adoption du règlement de tarification
7. Questions des membres du conseil
8. Questions du public
9. Levée de la séance

Il est à noter que cette séance spéciale sera précédée à 18h 30 de la prolongation de l'assemblée du conseil du lundi 11 décembre, laquelle aura fait l'objet d'un ajournement.



Le 3 décembre 2000

PAR TÉLÉCOPIEUR ET COURRIER

Monsieur François Legault
Ministre de l'Éducation
77A, rue Saint-Isidore, bureau 103
Ville des Laurentides (Québec)
JOR 1C0

OBJET : PROJET D'ÉCOLE SECONDAIRE DE NIVEAU I À V.

Monsieur le ministre,

Nous avons appris que vous vous apprêtiez à annoncer la construction d'une école secondaire de premier cycle sur le territoire de la commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

Nous nous interrogeons au sujet de la concentration et de la centralisation des équipements scolaires sur le territoire de la ville centre. Les intervenants du milieu (secteur au nord de Saint-Jérôme) ont présenté maintes fois des projets pour une école secondaire de niveau I à V intégrée dans son milieu.

Notre projet se fonde sur des principes centrés sur les élèves, plus explicitement :

1. Rapprocher les élèves de leur milieu afin de promouvoir leur réussite scolaire pour ainsi vaincre le décrochage.
2. Exploiter le milieu naturel qu'offre Prévost et sa région pour progresser dans un projet éducatif axé sur l'optimisation de la réussite des élèves.
3. Favoriser l'implication des parents et de la communauté auprès des élèves.
4. Diminuer les périodes de transport afin de réduire la fatigue des élèves en leur offrant plus de temps à consacrer à leurs études tout en offrant une économie substantielle des coûts reliés au transport routier.
5. Offrir une école qui regroupe les niveaux du secondaire I à V dans le but de stimuler le sentiment d'appartenance et l'attrait de l'école pour les jeunes.

Malheureusement, notre projet n'a pas été retenu car la grille d'analyse de la commission scolaire de la Rivière-du-Nord se souciait uniquement de critères techniques (dimension, nature du sol, etc.) et non des besoins réels nécessaires à la réussite scolaire d'un élève. Cette grille écartait aussi tout projet regroupant les deux cycles du secondaire sous un même toit.

Nous réalisons que notre démarche est tardive cependant ce retard est justifié par l'élection récente d'un nouveau conseil municipal à Prévost. Ce nouveau conseil travaille conjointement avec les citoyens intéressés à améliorer notre système éducatif et tient compte des mille cinq cents (1500) citoyens qui avaient donné leur appui par le biais d'une pétition à ce sujet.

Nous voulons également un projet qui s'intègre dans une nouvelle dynamique de fusion municipale. N'oublions pas qu'une école et son projet éducatif sont des investissements à long terme.

Nous vous demandons respectueusement une rencontre dans les plus brefs délais afin de pouvoir vous présenter une alternative qui respecte les besoins des élèves d'aujourd'hui et de demain.

Salutations distinguées,

Claude Charbonneau
Maire de Prévost et l'équipe du projet d'école secondaire I à V :
Jean-Pierre Joubert, conseiller municipal
Germain Richer, conseiller municipal
Charles Parisot, conseiller municipal
Micheline Després, commissaire à la commission scolaire de la Rivière-du-Nord
Louis Doré, parent et membre du conseil d'établissement de l'école du Champ Fleuri
Chantal Lapointe, parent et présidente du conseil d'établissement de l'école Val-des-Monts
Suzanne Tremblay, parent et membre du conseil d'établissement de l'école Val-des-Monts

C.c. : Lucie Papineau, député du comté de Prévost
Claudette Larivée-Duquette, présidente du conseil des commissaires
Micheline Després, commissaire de la commission scolaire de la Rivière-du-Nord
Président(e)s des conseils d'établissement des écoles Champ Fleuri, Val-des-Monts et Des Hauteurs
Conseil municipal de Saint-Hippolyte

2870, boulevard du Curé-Labelle, Prévost (Québec) JOR 1T0
Tél.: (450) 224-8888 - Fax: (450) 224-8323, (450) 224-5666



Me Paul Germain
NOTAIRE
et CONSEILLER JURIDIQUE
861, rue de l'École à Prévost
(450) 224-5080
Téloc.: (450) 224-8511

GARAGE E. LAROCHE
303E, BOUL. LABELLE
PRÉVOST 224-5353

- remorquage
- entretien de système à injection
- mécanique générale
- atelier de silencieux

Les Arpenteur-géomètres
BEAUPRÉ, PAQUETTE
S.E.N.C.

Pierre PAQUETTE A.G.
2906, boul. Curé-Labelle
C.P. 357, Prévost
Tél.: 224-2979
Téloc.: 224-5603
pbag@geo-plus.com

Benoît Guérin
Avocat

(450) 560-9889
121 ouest de Martigny
Saint-Jérôme (Qué.) J7Y 2G2
téléc.: (450) 560-9379
bguerin@laurentides.net